

IAR

MAGAZINE

netaa
FO

L'AP N° 599 - OCTOBRE 2022 - 1,30 € - CPPAP 0125 S 07264 ISSN 1273 5450 - WWW.SNETAA.ORG

TOUS EN GRÈVE

LE 18 OCTOBRE 2022

PSYCHOLOGIE

LES MAUX ET LES MOTS
DES ENSEIGNANTS

LA TRIBUNE

LA JEUNESSE FRANÇAISE,
L'ÉCOLE ET LA RÉPUBLIQUE

VOS DROITS

CONGÉ DE FORMATION :
UN DROIT MÉCONNU !

NON À LA DESTRUCTION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Ce que la ministre Grandjean propose ne peut pas être une base de discussion !

LE SNETAA DIT NON :

- au développement à tout va de l'apprentissage infra-bac « pour les enfants des autres » ;
- au développement du prépa apprentissage ;
- à la présidence du CA donnée aux entreprises
- à l'augmentation de 50% des PFMP ;
- à la mise en péril des PLP devenant formateurs avec 1 607 heures (votées par la FSU, Unsa et CDFT) et 5 semaines de congés payés ;
- à la carte des formations au service des seuls besoins locaux à court terme ;
- à la fin du statut particulier des PLP et du suivi des PFMP.

LE SNETAA REVENDIQUE HAUT ET FORT :

- la reconnaissance des PLP par une augmentation légitime du salaire et une nouvelle grille salariale à la hauteur de notre métier d'enseignant spécialiste ;
- l'ouverture de nouveaux diplômes nationaux sur les métiers d'avenir ;
- l'écoute réelle de l'expertise des PLP ;
- la défense du statut national des PLP comprenant le suivi des PFMP ;
- un diagnostic partagé sur la situation de l'enseignement professionnel ;
- des parcours partout du CAP au BTS ;
- la création d'un nouveau diplôme professionnel L3 ;
- le maintien de l'enseignement professionnel au sein de l'École de la République.



TOUS EN GRÈVE LE 18 OCTOBRE 2022

ÉDITO

EDILLO

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

De mémoire de SNETAA, premier syndicat de l'enseignement professionnel, nous n'avons jamais connu un appel si unanime à la grève. Tous les PLP diront en ce 18 octobre 2022 combien ils refusent de participer à la liquidation et de l'enseignement professionnel initial, public et laïque et à la dégradation de leur métier d'enseignant spécialiste, fonctionnaire d'État, professeur de lycée professionnel (PLP).

Tous les personnels de l'Éducation nationale sont appelés à défendre notre École.

Les jeunes se joignent maintenant aux PLP car ils ont compris qu'il s'agissait de leur avenir, de leur insertion en tant qu'Homme, Citoyen et Travailleur dans une société bouleversée. Pourtant les PLP l'abandonnent avec allant pour faire le pays de demain car l'École est la colonne vertébrale de notre pays ; les lycées professionnels sont indissociables de l'École de la République.

Dans la campagne de l'élection présidentielle, vous vous êtes engagé pour l'enseignement professionnel. Alors comment sa déclinaison peut-elle être celle-ci ?

Avec les jeunes, les personnels, les entreprises qui peinent à recruter, le pays tout entier, allons-nous devoir perdre cinq ans ? Perdre cinq ans parce qu'une ministre déléguée, de provocation en provocation, en totale méconnaissance de l'enseignement professionnel, sans connaître ni aimer les jeunes que la Nation nous confie, sans mettre en valeur nos pourtant si grandes réussites, a décidé de casser la baraque.

La ministre est incapable de fédérer autour d'un projet au service des jeunes, avec les parents, les professeurs de lycée professionnel (PLP), les entreprises et tout le pays quand tous, nous sommes prêts aux innovations, à une dynamique de réussite, à une révolution pour la reindustrialisation du pays.

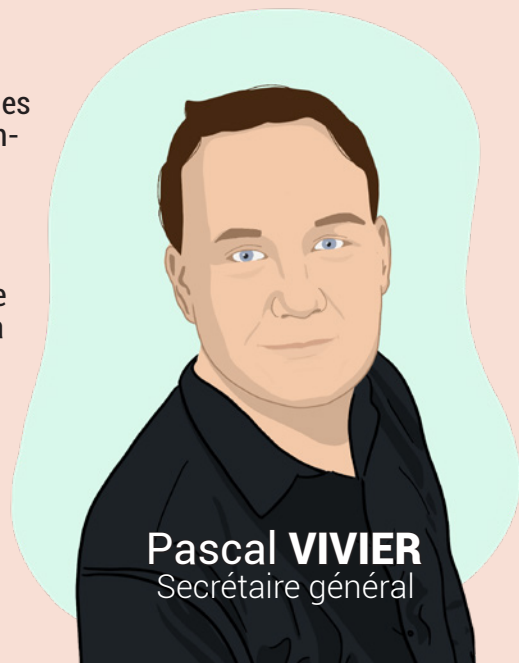
Nous sommes face à un gâchis innommable, historique.

Le SNETAA sait qu'aucune réforme ne se construit contre les jeunes, contre les personnels, contre l'École. Cette École qui rassemble, qui unit, qui instruit, enseigne, éduque autour de valeurs communes et assure la force d'une Nation.

La seule question qui vaille :

Monsieur le Président de la République, allez-vous tirer les conséquences de ce carnage annoncé et vous saisir de la chance du moment qui ne se présentera plus ?

Monsieur le Président de la République, tous les professeurs de lycée professionnel diront le 18 octobre 2022, dans une mobilisation générale, **NON à la casse de l'enseignement professionnel** et de leur métier.



Pascal VIVIER
Secrétaire général

SOMMAIR



IAP
MAGAZINE

L'AP N° 599
EST UNE PUBLICATION DU
SYNDICAT NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ACTION AUTONOME FORCE OUVRIÈRE

RÉDACTION

SNETAA-FO 417 Bureaux de la Colline 92213 SAINT-CLOUD Cedex

Tél.: 01 53 58 00 30 | snetaanat@snetaa.org

CPPAP 0125 S 07264 ISSN 1273 5450

Directeur de la publication : Pascal VIVIER

Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI

Directeur artistique : Wanderson RIBEIRO

Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT

Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO

Couverture : Tony GIRARDIN

Illustrations : Colm, Zaïtchick, Alice CAROÇA

Images : 123rf.com | Imprimé en France

E



ACTUALITÉS 06

NON À LA CASSE DE NOS LP ; UNE NOUVELLE
RÉFORME DES RETRAITES : CE SERA NON !

PLP 09

POLITIQUE DE RECRUTEMENT ET GESTION CALAMITEUSE DES PLP OU
COMMENT LES MÊMES CAUSES PRODUISENT LES MÊMES EFFETS !

PSYCHOLOGIE 10

LES MAUX ET LES MOTS DES ENSEIGNANTS

LA TRIBUNE 12

LA JEUNESSE FRANÇAISE, L'ÉCOLE ET LA RÉPUBLIQUE

CAHIER CENTRAL 14

FORMATION ET ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS :
UN OBJECTIF À VOIES/VOIX MULTIPLES

VOS DROITS 19

CONGÉ DE FORMATION : UN DROIT MÉCONNU ;
CONGÉ BONIFIÉ : C'EST MAINTENANT

PERSONNELS 20

CONTRACTUELS : LES AED ONT ENFIN DROIT AU CDI ; HABILITATION
À LA FONCTION DE DDF ; CPE ET RELATIONS DE TRAVAIL

RETRAITES 22

PENSIONS DES RETRAITÉS ET LOI SUR LE POUVOIR D'ACHAT :
ON EST LOIN DU COMPTE !

OUTRE-MER & ÉTRANGER 23

MAYOTTE

BRÈVES 24

CULTURE 26



NON À LA CASSE DE NOS LP

Trois ans à peine après la Transformation de la voie professionnelle (TVP), voilà que l'enseignement professionnel est de nouveau sur le devant de la scène. Annoncée dès le printemps dernier lors de sa campagne présidentielle, la réforme de la voie pro est le nouveau cheval de bataille du président Macron qui n'a d'ailleurs pas hésité à prendre la parole lors de la réunion de rentrée des recteurs fin août, à la place du ministre de l'Éducation nationale, afin d'énoncer les grandes lignes de sa réforme.

Et depuis quelques semaines les déclarations du président se succèdent, accompagnées de prises de parole de

la ministre déléguée à l'Enseignement et à la Formation professionnels, Carole Grandjean, sans que l'on ne sache vraiment où l'on va.

Examinons quelques-unes de ces annonces qui concernent les LP.

Il est question d'une augmentation de 50 % du temps passé en PFMP et qui toucherait, dès la rentrée 2023, les élèves des classes de terminale CAP et bac pro. Cela veut-il dire, par exemple, que les élèves de terminale bac pro auront l'année prochaine 12 semaines de stage (à la place des 8 semaines actuelles) ? Que les années suivantes se sont les

classes de première qui verraient leur temps de stage augmenter, puis celles de seconde à la rentrée 2025 ?... Ou alors cette augmentation de la durée des PFMP ne sera concentrée que sur la terminale ?

C'est flou et il y a un loup car si cela répondait à un objectif clairement identifié, nous aurions déjà des réponses.

Les heures de cours seront impactées. Cela ne se ferait vraisemblablement pas au détriment des enseignements généraux qui verraient leur quotité s'accroître. On apprend aussi que les enseignants pourraient faire « plus d'heures avec moins d'élèves », ce qui signifie donc

que les élèves d'une même classe ne partiraient plus ensemble en stage... Qui alors assurerait le suivi des PFMP, obligation statutaire pour tous les membres de l'équipe pédagogique ?

Et l'idée de mettre de la « flexibilité » et de « la souplesse » dans les emplois du temps des enseignants n'annonce-t-elle pas clairement l'annualisation de notre temps de travail ?

Bref, la casse de notre statut !

Cette augmentation des PFMP s'accompagnerait d'une « gratification » pour les stagiaires. Le SNETAA n'est, bien sûr, pas opposé cette idée mais cela ne pourrait-il pas se faire sous forme de chèque culture par exemple car n'oublions pas que le stagiaire est d'abord un élève en formation qui est en entreprise pour acquérir le geste professionnel, sous les conseils avisés d'un tuteur - il ne faudrait pas que la perception d'une rémunération

transforme le stagiaire en salarié et dont le stage ne remplirait plus son rôle premier de formation.

Autre annonce qui ne peut que nous inquiéter : la volonté de revoir la carte des formations, afin que l'offre soit en adéquation avec les besoins immédiats des professions. Si le SNETAA demande depuis longtemps que certains diplômes soient revus, avec la création de nouveaux diplômes, des appellations accessibles tant pour les familles que pour les acteurs économiques, nous nous opposons à ce que ce soient les entreprises et encore moins le bassin d'emplois qui dictent les études de nos jeunes.

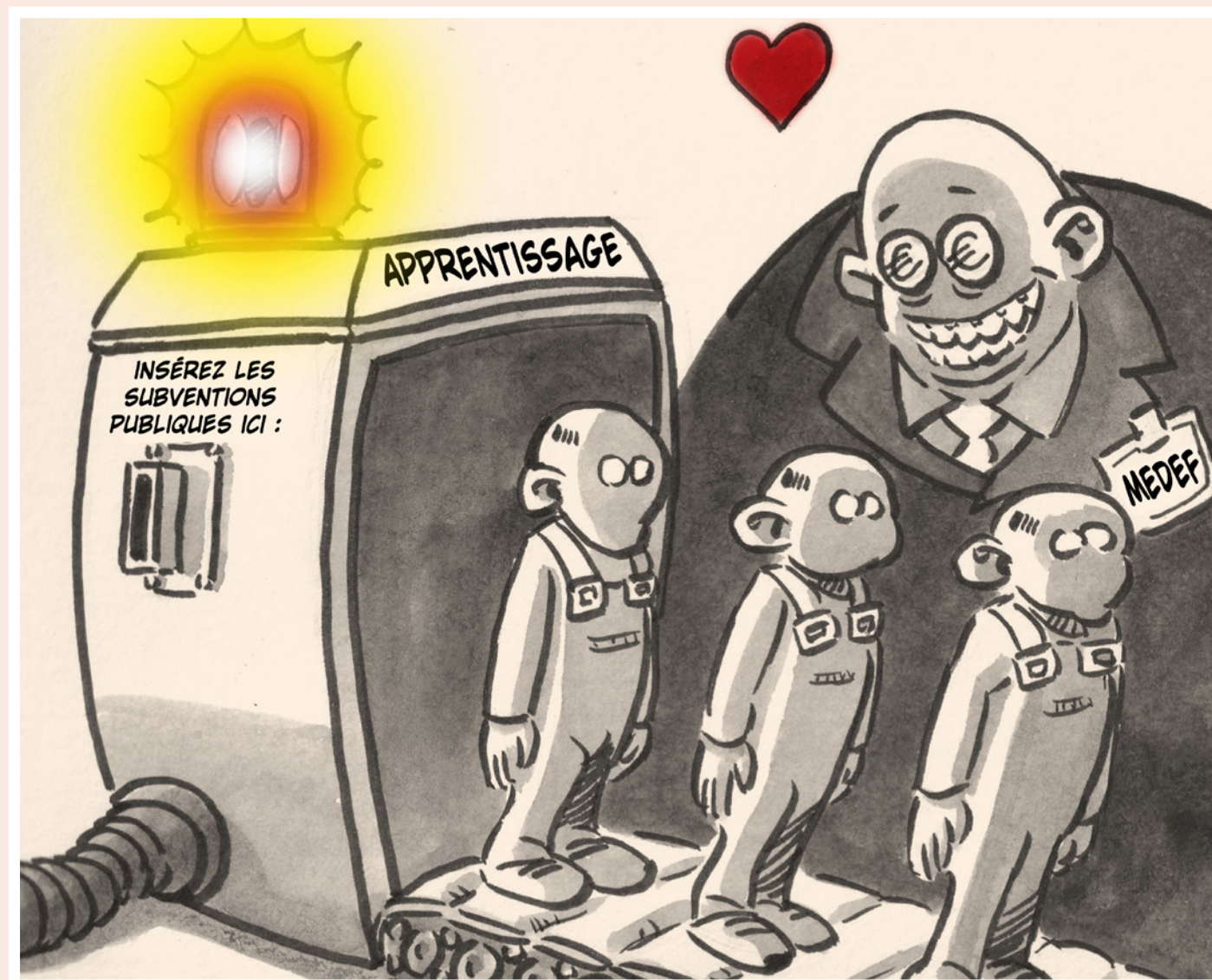
La mainmise du monde du travail sur les LP s'illustre d'ailleurs par la possibilité que le conseil d'administration ne soit plus présidé par le chef d'établissement mais par un chef d'entreprise. Et cela dans le cadre d'un développement de « l'autonomie des chefs d'établissement », annoncé avec

fracas par la Ministre de l'apprentissage.

Nous continuerons à combattre cette attaque de l'école !

Voilà donc quelques-unes des directions que devrait prendre cette prétendue réforme de la voie professionnelle. Sans parler de la volonté d'accélérer, à tombeau ouvert, le développement de l'apprentissage et même du pré-apprentissage qui n'est ni plus ni moins que le retour aux travaux forcés pour nos enfants. Au SNETAA, nous croyons et oeuvrons pour l'émancipation de tous !

Le SNETAA-FO se positionne contre ce projet de réforme dans ce qui apparaît comme une volonté de casser la voie professionnelle initiale à l'avantage de l'apprentissage. Nos élèves ont d'abord besoin d'une École qui les relève, les épanouit, les conduit à devenir des citoyens à part entière. C'est le combat du SNETAA-FO !



UNE NOUVELLE RÉFORME DES RETRAITES :

CE SERA NON !

C'est maintenant que choisit le président de la République pour relancer la réforme des retraites. Il envisage, dès 2023, une augmentation de la durée de cotisation -43 ans- pour aller par un système de trimestres progressif, jusqu'à l'âge de 65 ans tout en prenant en compte les carrières longues, les questions d'invalidité ainsi que la réalité des métiers et des tâches. Il assure que cette réforme « s'impose » et qu'elle sera menée « par la concertation sociale et en cherchant les compromis ». Est-ce si sûr ?

Dans le même temps, la Première Ministre et des membres du gouvernement ont, eux, évoqué l'utilisation possible de l'article 49-3 de la Constitution qui permet l'adoption d'un texte sans vote sauf motion de censure. Certains ministres envisagent un possible amendement dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 permettant de faire passer rapidement la réforme du président. Curieuse conception de la concertation sociale, et du compromis revendiqué pourtant par le Président !

De son côté, le COR (Conseil d'orientation des retraites) vient au secours du président en publiant son rapport annuel dans lequel il constate que, si le système des retraites était excédentaire en 2021 et 2022, au-delà, les dépenses concernant les retraites continueront d'augmenter de 1,8 %, le déficit s'accroissant au cours des deux décennies suivantes. Mais il pourrait se combler à terme. Le président de la République a sauté sur ce rapport pour

proposer de rééquilibrer les comptes de notre système de retraites à sa façon.

Ce que ne dit pas le président : faire des réformes avec l'argent économisé sur les retraites.

Il ne veut plus que l'État comble la dette imputable aux retraites, (0,5 % du PIB) mais il souhaite entreprendre d'autres réformes avec l'argent économisé sur les retraites. Ainsi, sous prétexte de vouloir « créer plus de richesses pour pouvoir financer notre modèle social », il choisit de transformer les retraités en simple variable d'ajustement budgétaire. Et le côté humain est simplement oublié.

Il oublie de préciser qu'un salarié sur deux est sans emploi quand il liquide sa retraite, et qu'actuellement un tiers des seniors vit sous le seuil de pauvreté. Prolonger la durée des cotisations irait à l'encontre du but prétendu par le président de la République : cela aggraverait la pauvreté pour beaucoup de nos concitoyens.

Des solutions pour équilibrer les comptes

du système des retraites existent pourtant comme la limitation des effets du chômage sur les cotisations de retraites au travers d'une véritable formation professionnelle initiale de qualité au sein du service public, le développement de la formation continue au sein du service public ou encore que l'État assure au mieux le plein emploi au moment de l'entrée dans la vie active jusqu'au moment de faire valoir ses droits à la retraite. Il doit également veiller à des rémunérations dignes.

Il faudrait aussi revenir sur les exonérations de cotisations, qui représentent un fort manque à gagner pour équilibrer le budget des retraites.

Annoncer le recul de l'âge comme solution à l'équilibre financier des retraites est une forme de renoncement à améliorer la qualité de l'emploi pour tous.

Aussi le SNETAA-FO s'opposera à tout projet de réforme conduisant à réduire les droits à la retraite et à faire travailler les salariés plus longtemps pour en bénéficier !



POLITIQUE DE RECRUTEMENT

ET GESTION CALAMITEUSE DES PLP OU COMMENT LES MÊMES CAUSES PRODUISENT LES MÊMES EFFETS !

Les résultats des admissions aux concours externes publics de recrutement des PLP/CPE de l'Éducation nationale ont été publiés et nous ne constatons aucune amélioration depuis ces trois dernières années ! Les chiffres sont édifiants :

- 18 disciplines sur 33 sont déficitaires ;
- 413 postes non pourvus sur les 1370 au CAPLP externe soit 30 % des postes offerts ;
- 16 postes sur 75 au troisième concours soit 21 % des postes offerts ;
- 2 postes non pourvus au concours de recrutement des CPE sur 560, soit 0,4 % des postes offerts, seule statistique dans la normalité.

Le SNETAA-FO dénonce le développement de la précarisation organisée des postes-enseignant PLP avec le recours massif aux non-titulaires, vacataires et contractuels, recrutés sur la base d'un entretien express de 30 minutes, type « job dating », devant deux personnels de l'EN dont un IEN pour une

caution pseudo-pédagogique. Il s'agit bien là d'une volonté politique de gestion soi-disant humaine, privilégiant un recrutement bancal de contractuels, peu ou pas formés, corvéable à merci, au lieu d'un recrutement national de fonctionnaires-stagiaires dans toutes les disciplines de l'enseignement professionnel et de l'enseignement général...

Pour le SNETAA-FO, à un poste vacant doit correspondre un poste offert au concours ! C'est un recrutement national avec un nouveau plan national de titularisation des contractuels que nous défendons. Le SNETAA-FO rappelle par ailleurs que c'est le nombre d'admis au CAPLP en juin de l'année N qui détermine celui des capacités d'accueil au mouvement interacadémique de mars de l'année N + 1. Pour qu'il y ait un mouvement interacadémique non subi, il faut un nombre de postes PLP titulaires suffisant et non pas un saupoudrage répartissant la misère. Le mouvement 2023 va être encore problématique pour les stagiaires et les titulaires. Le droit à

mutation est devenu caduc faute de postes budgétaires dans certaines matières ! La DGRHB2 (bureau des ressources humaines) fait uniquement de la gestion administrative, aux ordres de la DGRHB1 (le bureau des moyens octroyés par Bercy) ! D'autre part, la baisse du nombre de candidats aux concours démontre le désintérêt des étudiants pour le métier d'enseignant, peu rémunérateur et dévalorisé. Et, pour ceux qui franchissent le pas, les conditions de travail dégradées et les mutations à l'autre bout de la France sont responsables d'un très grand nombre de rupture de stage dès la première année. La Première Ministre, lors de son discours d'investiture à l'Assemblée nationale a annoncé une « augmentation » des salaires des enseignants. On l'attend !

Le SNETAA-FO sera très vigilant sur la réalité d'un simple rattrapage de perte de pouvoir d'achat des enseignants cumulé lors des quatre dernières décennies ; mais il en faut plus : il faut ré-enchanter le métier de PLP !

PLP :

UN ESPRIT SAIN DANS UN CORPS SAIN

Depuis le printemps dernier, le LP se trouve dans le collimateur de l'exécutif. Si l'avenir des établissements et des élèves glisse lentement mais sûrement vers le giron du Ministère du Travail et des entreprises, l'enseignant PLP représente encore un intérêt pour le secteur de l'Éducation.

Véritables couteaux suisses disciplinaires et pédagogiques, les PLP se sont vu attribuer la possibilité, par le décret n° 2022-909 du 20 juin 2022, « d'exercer leurs fonctions en lycée d'enseignement général et technologique et en collège ainsi que d'assurer certains enseignements dans des établissements d'enseignement supérieur », « avec leur accord », « dans les disciplines correspondant à leur qualification ». Rien de bien nouveau en soi...

La ministre déléguée rappelle à qui mieux mieux les « extraordinaires » compétences pédagogiques des PLP et leur capacité d'adaptation à

un public hétérogène, souvent au comportement difficile, avec des spécificités de plus en plus marquées par le développement de l'inclusion.

Voilà pour les déclarations de façade. Dans les faits, l'enseignement devient aussi un métier sous tension. En réponse à cette pénurie de personnel, le ministre de l'Éducation annonce la tenue d'un concours exceptionnel à destination des contractuels, l'hiver prochain. Oups, le corps des PLP a été oublié... Comme quoi, loin des yeux, loin du cœur... Avec un taux de contractuels parmi leurs rangs le plus élevé (16 %) sur l'ensemble du corps enseignant, les PLP demeurent la dernière roue d'un carrosse dont l'attelage est largué depuis fort longtemps. Et pourtant, nos filières accusent également une carence en enseignants qui n'a pas été anticipée par l'administration. Celle-ci ne peut pas compter sur un secours des entreprises qui, dans certains secteurs, sont, elles aussi, en recherche de professionnels comme les

chauffeurs poids lourd ou dans les métiers du bois, de l'hôtellerie-restauration ou de l'aide à la personne. Et pour les propositions de reconversion, n'oubliez pas la douloureuse expérience des professeurs en gestion-administration...

En résumé, les LP sont donc réduits à un rôle de réservoirs d'enseignants à siphonner pour les besoins des collèges, des lycées généraux et technologiques, et qui n'auront d'autres recours qu'à des formateurs, à intervention flexible sur l'année, devant un public à vocation de statut généralisé d'apprentis. Quelle reconnaissance émérite de notre investissement auprès de nos élèves au quotidien ! Cette vision strictement comptable de l'utilisation des agents de l'État est inadmissible. Soixante-cinq-mille PLP, et moi, et toi, et nous... et tous avec le SNETAA-FO pour s'opposer à la destruction du LP et du statut des PLP !

Fiers d'être PLP ! Fiers d'être au SNETAA-FO !



M POUR MAUX ET MOTS

LES MAUX ET LES MOTS DES ENSEIGNANTS

Tel un clair-obscur, le travail possède une face lumineuse lorsqu'il est réalisation de soi et une face obscure quand il devient souffrance.

Réformes passées ou annoncées, manque de reconnaissance... Les professeurs vont de désillusions en désillusions. Ils sont nombreux à vouloir jeter l'éponge.

Rencontre avec un professeur de lettres-histoire qui exerce depuis dix ans mais qui songe à démissionner malgré son amour du métier :

« Mes élèves sont agréables et néanmoins je songe à démissionner. Ce sont les réformes successives qui me conduisent à faire ce choix. »

Il y a une grande brutalité dans leur mise en œuvre. Tout nous est imposé. Nous sommes devenus de gentils petits exécutants. Peu importe ce qu'on en pense. On doit obéir. Sans compter les contraintes quotidiennes comme le manque de salles disponibles, l'impossibilité de réaliser tout le programme scolaire, le manque de temps pour développer l'esprit critique des élèves. Je passe une heure par jour à remplir les différents documents numériques. C'est beaucoup. J'ai le sentiment d'avoir vécu un vrai déclassement. Les discours sur la profession sont négatifs, et parfois même humiliants. Pendant les confinements, tous les enseignants se sont débrouillés comme ils pouvaient afin de maintenir un contact avec les élèves en

mode dégradé : or, on a fait croire que les professeurs n'avaient pas fait leur travail en insistant sur le nombre de décrocheurs. Je me sens humilié. Il y a une forme de déshumanisation du professeur. Enseigner demande aujourd'hui une énergie folle. Au fil des années, j'ai vu ma charge de travail augmenter considérablement mais pas mon salaire. Si je pars, ce sera un vrai déchirement, le métier me manquera. En ce moment je dors mal. J'ai de fortes crises d'angoisse. »

Désormais, enseigner ne se résume plus seulement à instruire et à transmettre des connaissances, mais consiste aussi à gérer les relations dans la classe, les impondérables et les chahuts en s'adressant autant à l'élève qu'au jeune et composer régulièrement avec de nouvelles réformes.

Le professeur doit s'adapter à une école qui s'est désacralisée et désanctuarisée autour des valeurs de laïcité.

Dans ce contexte, le métier se complexifie. Les nouveaux contenus, les nouveaux publics, le cortège de réformes perpétuelles et d'injonctions contradictoires peuvent être anxiogènes et conduire à un désenchantement de la profession, à des bifurcations, voire à des ruptures professionnelles.

Un malaise enseignant existe.

Dans les salles de professeurs, l'angoisse est quelque fois palpable. Beaucoup d'enseignants sont épuisés. Les conflits

avec l'administration, la surcharge de travail, l'indiscipline des élèves, la perte de sens et de considération sont de véritables facteurs de stress, d'angoisse et d'épuisement.

Toutes ces tensions et cette érosion peuvent se traduire par des difficultés à accomplir des tâches simples, des problèmes de concentration, des insomnies, de la tristesse, de l'angoisse ou du désespoir. Il n'y a pas à s'en vouloir, à culpabiliser. Il faut en parler !

Le SNETAA-FO est à votre écoute.

N'hésitez pas à nous appeler au 01 53 58 00 30 !

« Parler aide à se ressourcer. La parole libère la pensée et les maux deviennent des mots. »

Notre collègue,
Murielle TURCHI,
psychologue clinicienne
est à votre disposition.

PAR TÉLÉPHONE :

06 26 97 97 92

PAR MAIL :

snetaanat@snetaa.org

LA JEUNESSE FRANÇAISE, L'ÉCOLE ET LA RÉPUBLIQUE

Iannis Roder :
quand un professeur
d'histoire raconte le
divorce de certains
élèves avec notre
École...

Septembre, ce joli mois aux couleurs d'ambre, comme dit Barbara : profs et élèves ont fait leur rentrée comme à l'ordinaire, selon un ballet ritualisé dans lequel chacun reprend sa place tranquillement pour une nouvelle année d'enseignement.

Enseigner : *docere* en latin, « instruire, montrer, faire voir » afin de devenir *doctus*, *docta* : celui ou celle qui sait pour « avoir été instruit », parce qu'on lui aura « montré » les choses... En cette rentrée de septembre 2022 donc, rien

ne semble différer au sein de la maison Éducation nationale des vingt ou trente précédentes rentrées scolaires où chaque enseignant revenait requinqué au sortir de l'été retrouver ces futurs citoyens que la République lui donne pour mission de rendre *docti* : éclairés, en somme.

Pourtant voilà, chaque été semble laisser dans notre belle institution des grains de sable qui s'accumulent, et rentrée après rentrée, la machine se grippe : c'est le cri d'alarme que nous lance Iannis Roder*, professeur d'histoire-géographie depuis vingt-trois ans dans un collège d'éducation prioritaire en banlieue parisienne, avec son livre, *La jeunesse française, l'école et la République*, paru ce 1^{er} septembre aux éditions de l'Observatoire.

Depuis plus de deux décennies, nous dit-il,

une partie croissante de nos élèves refuse de se laisser instruire, éclairer, de se laisser à proprement parler montrer certaines choses au prétexte qu'elles contreviennent à leurs croyances religieuses, comme les caricatures de *Charlie Hebdo*, ou parce qu'elles dérogent à leurs codes familiaux ou sociaux, voire plus inquiétant encore, parce qu'ils ne les comprennent tout simplement pas.

Cette fracture générationnelle de notre société a violemment jailli aux yeux de tous le jour de l'assassinat abominable de Samuel Paty, un professeur d'histoire-géographie lui aussi engagé avec ferveur dans sa mission. « J'ai cru que c'était vous ! », avait alors lancé un élève à Iannis : « vous [aussi] nous parlez des valeurs de la république, de la liberté d'expression, de la place des religions »...

* Professeur agrégé d'histoire-géographie, directeur de l'Observatoire de l'éducation de la Fondation Jean Jaurès, secrétaire adjoint du Conseil des Sages de la Laïcité, auteur notamment de *Sortir de l'ère victimaire* : pour une nouvelle approche de la Shoah et des crimes de masse, éditions Odile Jacob, 2020, et co-auteur de *Les Territoires perdus de la République* (coll), Mille et une Nuits, 2002.

Sans doute avait-il bien compris, en effet, qu'à travers ce professeur, c'était l'institution-même qui était visée : son discours laïque et émancipateur, l'affirmation de son universalisme, la transmission de son héritage républicain. Or, sans cautionner la violence de l'acte, une partie de la jeunesse française se retrouve aujourd'hui dans cette hostilité, se défie de l'École, rejette notre laïcité qu'elle ne comprend guère et ne se reconnaît plus dans les lois républicaines : mêlant au riche récit de son expérience d'enseignant son analyse pédagogique et politique, Iannis Roder expose avec sérieux comment et pourquoi ces jeunes en sont venus à faire sécession.

Sans se limiter à des poncifs sociologiques ni aux généralités rebattues sur notre système scolaire, il rend au sujet toute sa complexité, à commencer par la sempiternelle question de la baisse du niveau de nos élèves.

Comme pour la montée du communautarisme à l'école, il ne s'agit pas de nier une vérité criante et dénoncée avec raison, mais d'en distinguer les contours précis et d'en rechercher les raisons multiples : le niveau baisse, mais pas partout ni chez tout le monde. Si les enfants des milieux les plus populaires issus des quartiers difficiles perdent d'année en année en richesse d'expression, et par là-même en capacité de compréhension et donc d'ouverture au monde extérieur, ceux des milieux plus favorisés en revanche sont beaucoup moins concernés par cette évolution.

De fait, les jeunes issus de l'immigration concentrent les difficultés – sociales, culturelles, économiques..., et il est bien difficile pour l'École de les palier toutes, mais ils pâtissent pour beaucoup d'entre eux d'un enfermement sociologique qui les rend de plus en plus imperméables à d'autres façons d'appréhender le monde et renforce une logique d'archipel délétaire (mon groupe d'intérêt, ma communauté) : faute d'une vraie mixité sociale, il n'est pas rare pour ces élèves de ne jamais croiser de pairs qui pensent différemment.

De même, à l'école des réseaux sociaux, le jeu des algorithmes les persuade trop aisément qu'une majorité de gens pensent bel et bien comme eux. Dans

un monde de l'immédiateté permanente, où les ingénieurs de Google tablent sur neuf secondes de concentration chez un collégien, le vocabulaire s'appauvrit sans cesse, et nos élèves semblent n'avoir plus assez de temps pour appréhender les concepts qui leur sont présentés : dès lors, le professeur n'est en somme qu'un informateur parmi d'autres, dont le crédit n'est pas plus acquis qu'un youtubeur connu ou l'animateur d'un medium populaire...

Dans ce contexte, pourquoi la Shoah ne constituerait-elle pas une comparaison opportune pour dénoncer le pass sanitaire ? Pour combattre ces contresens et les contrevérités véhiculées sur internet, l'École doit permettre la construction longue d'une pensée réfléchie, et pour ce faire, il lui faut investir massivement dans le primaire, où se joue l'acquisition de la langue, instrument de la pensée.

Sans cette maîtrise du langage en effet, comment réconcilier avec la république toute cette frange de notre jeunesse que nous décrit Iannis Roder, indifférente à la chose publique, défiant envers les politiques, soumise au grand retour du religieux comme élément fédérateur dans des banlieues françaises où les lois laïques, la notion d'égalité des sexes ou de libertés individuelles ne semblent plus prévaloir sur les prescriptions religieuses ; cette jeunesse par ailleurs si sensible au wokisme et aux influences d'un modèle anglo-saxon profondément éloigné du nôtre : tout comme aux États-Unis ou en Angleterre, « l'idée d'un espace partagé invisibilisant les appartenances religieuses n'est plus envisagée ou envisageable pour une partie conséquente des jeunes. Marquer son appartenance religieuse et donc communautaire devient ainsi indépassable pour une partie de la jeunesse et elle n'a pas à être mise en suspens, même le temps de l'école. »

Du reste, et c'est là un autre aspect du problème qui à l'avenir s'avèrera sans doute déterminant, ce tropisme n'épargne guère une partie des jeunes enseignants : nombre d'entre eux, soit par perméabilité à cette culture plus « libérale », soit par ignorance de notre histoire et de nos principes laïques, sont de plus en plus réticents à enseigner et faire respecter la laïcité à l'école. Plus grave : depuis

plusieurs années – et plus encore depuis l'assassinat de Samuel Paty – une majorité d'enseignants reconnaît s'auto-censurer en classe sur tous les sujets liés à la laïcité, à la liberté d'expression et aux religions en général, afin d'éviter les situations potentiellement litigieuses et les réactions véhémentes de certains élèves auxquelles ils s'avouent incapables de répondre. La peur et le renoncement ont donc fini par gagner nos salles de classes...

Face à pareils défis, notre institution n'est cependant pas sans armes : un grand plan de formation à l'enseignement de la laïcité, lancé par le ministère de l'Éducation nationale en septembre 2021, constitue un début de réponse et de riposte.

Mais si la formation des futurs enseignants à ces problématiques est indispensable, elle ne suffira pas à faire l'économie d'une véritable politique de revalorisation du métier d'enseignant, de ses conditions de travail et de son salaire. Car il faut bien plus de temps pour faire un républicain que pour faire un croyant : aussi, si mixité, ambition pédagogique et formation sont assurément des clés, seules la ténacité et l'attachement à nos valeurs républicaines, à leur affirmation, à leur promotion et à leur transmission nous permettra d'assurer la relève et la survie de notre modèle.

« L'école peut et doit s'améliorer pour faire en sorte que la République, parce qu'elle fait le pari de la liberté et de l'intelligence, apparaisse comme le meilleur des modèles, et la démocratie représentative comme un socle indépassable. »



Delphine GIRARD

delphine.girard@snetaa.org



FORMATION ET ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS

UN OBJECTIF À VOIES/VOIX MULTIPLES

Les débats autour de la formation professionnelle se sont emballés depuis les dernières campagnes électorales et s'engluent souvent dans une perception économico-centrée à l'exception de toute autre, avec l'objectif du chef de l'exécutif « d'une meilleure insertion dans l'emploi dans des filières qui recrutent ». Le LP est ainsi pris en étau dans une stérile confrontation de fond et de forme d'une entrée la plus opérationnelle possible des jeunes dans la vie active. La ministre déléguée à l'Enseignement et à la Formation professionnels, Carole Grandjean, estime d'ailleurs que les LP doivent « s'inspirer » de l'apprentissage « pour s'ouvrir au monde du travail et ainsi leur donner plus d'attractivité ». Le LP toucherait-il le fond par manque de forme ? Un LP, ça tourne comment au juste ? Le bilan en est-il si désastreux ? Quels sont ces acteurs institutionnels, ou pas, qui satellisent autour du LP ?

ET POURQUOI PAS LE LP ?

Les LP cristallisent les méfiances plus par méconnaissance que par réelle conviction argumentée. Alors entre info et intox, qu'en est-il de ces sept péchés capitaux que l'on impute aux LP et qui conduiraient des choix d'orientation les jeunes collégiens au plus grand détriment de leur épanouissement ?

UN PROBLÈME D'IMAGE

Ce nouvel intérêt pour l'enseignement pro s'accompagne d'un objectif de « revalorisation de cette voie d'enseignement » comme « clé pour le plein emploi » selon le discours prononcé par E. Macron devant les recteurs, le 25 août dernier. Il parle également de « réarrimer très en profondeur et en amont avec le monde du travail » assurément dans un élan d'inspiration lié à sa visite du LP Tabarly le 13 septembre. On trouve encore souvent l'expression « redorer l'image », qui donne à penser qu'il y aurait eu un temps faste de l'enseignement professionnel auquel aurait succédé une période sombre. Nous traverserions actuellement une sorte de

Moyen-âge du LP, peu attractif, terne et improductif. Balivernes ! C'est faire fi d'une succession de générations formées en LP qui font tourner et prospérer notre économie depuis plusieurs décennies et qui sont également à l'origine d'un formidable déploiement technique dans l'ensemble des industries, PME, PMI, ainsi que dans les métiers de l'artisanat. Faire évoluer notre champ d'actions en LP selon les besoins de l'époque et le public accueilli, certes, mais faire du passé table rase totale ne semble pas une attitude très honnête...

LE TAUX DE RÉUSSITE ET LA POURSUITE D'ÉTUDES

Quo vadis ? Les résultats au bac pro ont souvent alimenté cette mauvaise réputation. Avec 15 % d'échec contre 10 % en bac général, le match semblerait plié. Cependant, il est à rappeler que ce diplôme du baccalauréat professionnel, créé en 1985, permet à 80 % d'une classe d'âge si ce n'est d'obtenir un diplôme national reconnu et insérant dans la vie active, ouvrant également sur une possibilité de poursuite d'études, du moins de parvenir à une formation de niveau classe de terminale. Cette progression du niveau de la formation de la population a ainsi engagé l'enseignement professionnel vers un niveau d'exigence à la fois sur une assise professionnelle, culturelle et civique. Excusez du peu !

L'accès à un CAP, un temps voué à une extinction budgétaire programmée avec des fermetures à tout va, connaît un regain d'intérêt. Un CAP permet de réconcilier des élèves avec le milieu scolaire, de maintenir un cadre éducatif dont beaucoup ont besoin, de leur transmettre une méthode de travail par une pédagogie différenciée et ainsi conduire à une réussite adaptée aux rythmes et aux profils d'élèves les plus en difficulté. Ce qui amène certains d'entre eux à poursuivre vers un bac pro voire plus si affirmation des appétences et capacités. En outre, il demeure une référence de compétences particulièrement recherchées dans de

nombreux métiers, notamment dans l'industrie, à l'exemple des CAP chaudronnerie, dans les métiers de bouche qui manque cruellement de main d'œuvre avec un CAP cuisine ou encore dans le domaine de l'aide à la personne avec la création d'un CAP « grand âge » que le SNETAA appelle de ses vœux.

L'orientation vers un BTS confère aux bacheliers une formidable opportunité de poursuite d'études. Cependant, les places restent limitées et la concurrence avec les bacheliers généraux et technologiques grignotent les contingents de candidats issus d'un baccalauréat professionnel. Sur les 65 % de postulants, seul un tiers est accepté. L'accompagnement de ses jeunes doit être dans la continuité de celui que leur accordent les PLP pour maintenir des repères d'organisation, de méthode de travail, les fondements d'une culture générale solide, et les conduire à la réussite. Malheureusement, les dernières annonces officielles ne vont pas dans le sens d'une amélioration de la situation. Il n'est pas envisagé d'augmenter les places en BTS mais plutôt de proposer des formations d'initiative locale (FIL) post-bac...

L'INSERTION DANS LA VIE ACTIVE

Pour beaucoup, une formation professionnelle présage d'une insertion plus rapide et directe dans la vie active. C'est ce qui motive l'essentiel des orientations en LP. Le taux d'insertion dans la vie active est souvent le critère avancé pour une mise en concurrence avec le système de l'apprentissage. Or, les études statistiques (DEPP) ont montré une plus forte progression récente des recrutements d'élèves de LP (+ 13 % contre 8 % pour les apprentis), dans les douze mois après leur sortie d'études (tous niveaux), avec un avantage très net au profit des néo-bacheliers (+ 14 % en 2021).

On ne peut que « regretter » l'expression employée par E. Macron de « gâchis collectif » pour désigner des diplômés de l'enseignement professionnel qui peinent

à trouver un emploi immédiatement après l'obtention de leur diplôme. Quid du contexte économique et des diplômés des séries générales et technologiques dans la même situation ?

Par ailleurs, une autre étude conjointement publiée par la DEPP et le SIES a déterminé les bénéfices sur le long terme du cursus en LP d'anciens élèves : « Les probabilités qu'ont les diplômés des deux voies de formation d'occuper un emploi stable ou d'être au chômage présentent le même contraste entre âges. Et si la voie de l'apprentissage a un effet majorant sur le salaire des jeunes bacheliers, elle a un effet réducteur, à partir de la quarantaine, sur celui des CAP et assimilés. L'amenuisement, au fil de l'âge, de la différence de chances d'occuper un emploi entre anciens apprentis et scolaires est perceptible auprès de générations semblables dotées de CAP et BEP ».

LES DÉCROCHEURS

Non mais, allô quoi ! La délégation à l'enseignement professionnel a été confiée à C. Grandjean, celle-ci fait de la lutte contre le décrochage sa priorité. L'enseignement professionnel produit donc du décrochage ? Quel cynisme syllogisme !

Sérieusement... Le LP ne produit pas de décrocheurs. Bien au contraire ! Combien de jeunes resteraient sur le bord du chemin s'ils n'avaient pas le LP pour donner un nouvel élan à leur parcours ? Alors oui, certains élèves n'achèvent pas leur formation et les deux tiers viendraient de la voie professionnelle selon la ministre



déléguee. La faute à leur ultime phase d'orientation ? Que dire de leur scolarité antérieure qui les a conduits à s'échouer aux portes des LP par une orientation souvent subie ? Pourquoi condamner celui qui vient de trébucher alors que la cécité le gagne depuis des années ?

C'est dans sa globalité que le système scolaire doit être considéré, dès l'entrée de l'enfant en maternelle. Ces jeunes ne doivent pas être soumis à un monde du travail sans « outils », pratiques et culturels, pour s'en sortir. Il leur faut « plus d'école, plus d'enseignement général, de culture, d'accès aux bibliothèques qu'ils n'ont pas à la maison », « assimiler des savoirs, savoir-faire et savoir-être », martèle le SNETAA face à l'annonce d'une augmentation de 50 % de la durée des stages des lycéens professionnels comme solution ultime (encore faut-il avoir les entreprises pour les accueillir...). Position que rejoint le chef Maxime Schelstraete, du restaurant Nü de Lille, qui s'est exprimé ainsi lors de la visite de C. Grandjean, le 09 septembre, « les futurs chefs doivent savoir écrire, compter et, avec les problématiques d'approvisionnement et d'énergie, comprendre la géopolitique, qui sont autant de notions scolaires,

c'est inadmissible, répréhensible ». Et la ministre déléguée de renchérir, « il est important d'avoir des diplômes nationaux solides, pour préparer des citoyens et des futurs professionnels ». Mais alors pourquoi s'attaquer aux LP répond l'orange sanguine !

Pour réaliser cet exploit d'équilibriste, C. Grandjean lance la patate chaude aux chefs d'établissement qui auront à « porter des projets pour diminuer le taux de décrochage, augmenter le taux d'insertion et augmenter la réussite si la poursuite d'études est choisie ». Et hop ! Y'a qu'à !

UN MANQUE DE MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

A vot' bon cœur m'sieurs, dames ! Le nerf de la guerre, des moyens humains et matériels pour faire tourner les LP. L'aménagement des plateaux techniques coûte plus ou moins cher selon des filières déployées, sans compter l'entretien, les mises à jour, les changements pour cause de vétusté... C'est ce qui s'appelle « investir pour l'avenir ! » Renvoyer à l'entreprise la charge totale de former des jeunes sur leurs propres

matériels de production sous couvert d'une collaboration plus efficace avec les partenaires économiques, c'est pousser le bouchon un peu loin, n'est-ce pas ? Alors que France compétences continue de creuser son déficit abyssal en faveur de l'apprentissage (qui ne profite qu'en majorité aux formations post-bac), il est reproché aux établissements scolaires de ne pas faire autant si ce n'est mieux avec, par exemple, un parc informatique encore sous système d'exploitation Windows 7 !

Les créations de CAP en 3 ans qui assureraient une chance de formation à des élèves les plus en difficulté ne peuvent être réalisées, faute de moyens. De même pour l'ouverture de classes de type « prépa-pro » dès les années de 4e – 3e qui permettraient de répondre à une demande trois fois plus importante que le nombre de places actuellement disponibles.

Ces élèves ont besoin non seulement de recevoir un enseignement théorique et pratique de la part de professeurs compétents dans les technologies des métiers et la maîtrise pédagogique, mais aussi d'être encadrés « humainement » pour se remettre sur les rails de la construction de leur avenir. On le dit de l'entrée des enfants en maternelle. Ils sont en phase de sociabilisation. Il en va de même pour nos ados, jeunes adultes, qui poursuivent cette phase de construction personnelle et la font évoluer dans leur préparation à l'entrée dans le monde de l'entreprise. N'oublions pas non plus la question de l'inclusion scolaire avec trois-quarts de lycéens en situation de handicap qui se retrouvent en LP, sans les AESH à hauteur des besoins.

La ministre déléguée fait porter sur les entreprises une « responsabilité sociétale » dans le fait de « s'engager à accompagner et former » des élèves, reconnaissant des difficultés pour certains qui nécessiteront « des missions spécifiques d'accompagnement ». Les patrons ont-ils du temps à consacrer à cet accompagnement ? Sont-ils prêts à être soumis à des ORS comme les enseignants alors que leur préoccupation première est de faire tourner leur entreprise ? Il y aurait comme un doute raisonnable sur le sujet... Espérons, dans le même élan, que les entreprises s'attachent à prodiguer la diffusion des règles majeures d'hygiène et de sécurité au travail ainsi qu'une initiation au droit du travail pour compléter le kit de survie

du futur actif...

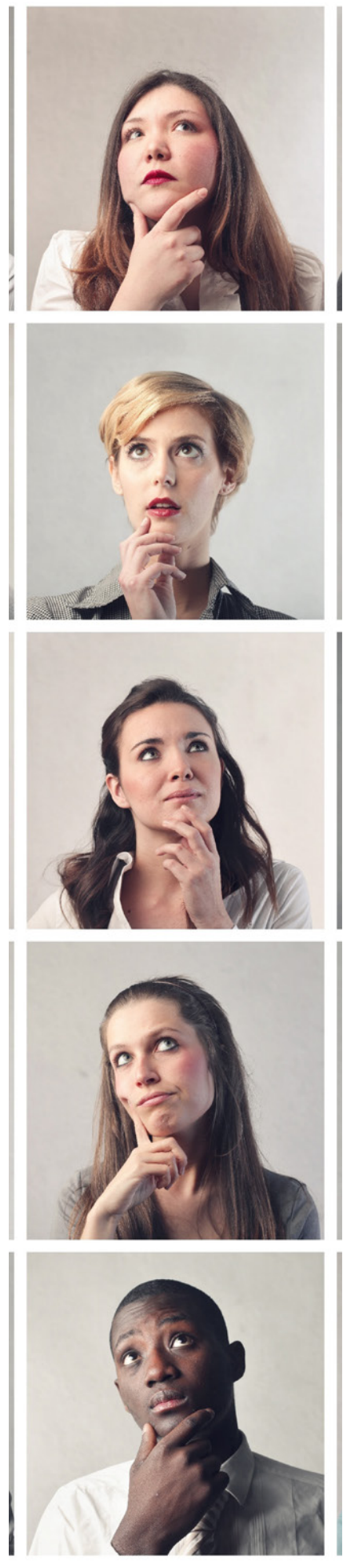
DU DÉTERMINISME SOCIAL

« Les espèces qui survivent ne sont pas les espèces les plus fortes, ni les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements », Charles Darwin.

La ministre déléguée part du constat qu'« un collégien sur deux s'oriente selon son environnement familial » pour justifier la mesure d'une découverte de métiers au collège afin « que les élèves soient conscients de la réalité sociétale et de la diversité des métiers qui existent, et de manière à sortir de la reproduction sociale ». Soit, encore faut-il pouvoir donner les moyens à tous ces élèves d'exaucer leur rêve. « Papa, je veux être médecin pour sauver des vies. Je dois faire dix ans d'études », « Très bien mon petit, passe ton CAP boucher d'abord » lui répond son père, ouvrier dans une conserverie. « Maman, je veux faire un bac pro ASSP ! », « On doit l'inscrire dans une école de commerce ou une fac de droit ? » se demande d'un air distrait sa mère, directrice marketing d'une grande société de luxe. Cliché, caricature ? Peut-être un chouïa exagéré... L'information aux métiers est indispensable au collège mais pas dans l'optique d'une simple visite hebdomadaire d'entreprises comme on le ferait d'un zoo. Il faut développer l'appétence et l'agilité manuelle sur le long terme. À noter au passage que le développement de notre dextérité a conduit l'espèce humaine dans son processus d'évolution. Il en va de même à l'échelle d'une vie. Et qui d'autre est mieux placé qu'un PLP pour transmettre cette valeur du travail manuel, cette finalité concrète d'un ensemble de savoirs que l'on apprend à l'École.

UN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL À LA CROISÉE DES CHEMINS INSTITUTIONNELS ET ÉCONOMIQUES

Un pour tous et tous pour un ! Un élan unanime s'élève pour se pencher au chevet du lycée professionnel. Loin d'une poignante émotion digne d'un tableau de Caravage, l'enseignement professionnel se retrouve administré sous la discrète bienveillance d'un ministère de l'Éducation nationale en retrait ; soumise à l'assaut d'un ministère du Travail avec pour éclaireur une impétueuse ministre



délégée ; en embuscade, les régions nourrissent leur désir revanchard de retrouver leurs prérogatives d'antan. S'ajoutent à la scène des branches professionnelles qui participent à la construction des titres et des diplômes professionnels par l'intermédiaire de France compétences. Une synergie d'acteurs qui, au final, résonne en cacophonie car les ambitions se révèlent différentes.

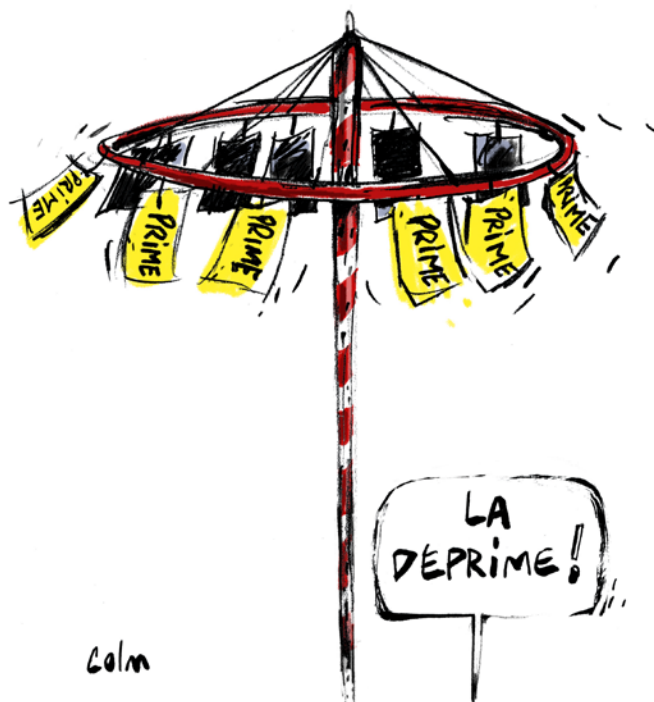
Le vice-président de la confédération de PME s'enthousiasmait, fin août, d'une adaptation de l'Éducation nationale et des LP « à la demande des chefs d'entreprise dans les bassins d'emplois » pour ensuite regretter qu'« une partie des enseignants adoptent une posture défensive, au nom de l'idée qu'ils sont là pour former des citoyens et non pas pour se placer au service des patrons ». Par ailleurs, la réforme de l'enseignement professionnel rejoint, dans l'actualité gouvernementale, le retour des débats sur la réforme des retraites et l'allongement de la durée de la vie professionnelle dirigés par le ministère du Travail.

En trait d'union, la ministre déléguée dévoile sa mission d'« amplifier l'apprentissage » et de « préparer les actifs aux compétences de demain ». Pour la méthode, elle explique que « c'est par les territoires, l'adéquation à la réalité du projet pédagogique d'établissement et le réseau de partenaires constitués sur les territoires que doivent pouvoir se porter les projets d'établissement ». Voilà de quoi contenter tout ce beau monde qui se reconnaîtra dans ses propos, dont les régions qui convoitent leurs « anciennes prérogatives » auxquelles elles se sentent toujours « très attachées » et

qui proposent humblement de reprendre le pilotage de la carte des formations afin d'« éviter une concurrence mortifère entre CFA et LP ». Dans un relent de démagogie, la ministre déléguée assure que « si le rapprochement entreprises et école est nécessaire », « l'école reste l'école ». Ouf ! Sommes-nous sauvés pour autant ? Le loup est dans la bergerie...

Bref, la feuille de route n'est toujours pas claire. Le SNETAA-FO rappelle qu'il faut une réelle volonté politique contre tous les lobbys qui ont meurtri les ambitions de l'École pour redonner une réelle première chance pour toutes et tous.

REVALORISATION SALARIALE DES PLP



Enfin parodiant Pyrame en un sanglot : « Le voilà donc ce LP qui des traits de son maître (d'apprentissage) a détruit l'harmonie ! Il en rougit le traître. »

Ce dont les PLP n'ont pas à rougir, c'est de tout ce travail fourni au quotidien, cette patience et ces trésors d'ingéniosité pédagogique déployés au service de l'avenir de tous les élèves qui leur sont confiés. Pour transmettre une même fierté d'être en lycée professionnel et exprimer une autre vision de l'avenir de l'enseignement professionnel sous statut scolaire, ensemble avec le SNETAA-FO !

PRIVATISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : LE RETOUR DES DIPLOMES MAISONS



CONGÉ DE FORMATION

UN DROIT MÉCONNU !

Vous avez le projet de demander un congé formation, vous pouvez y réfléchir dès maintenant.

Même si les places restent limitées, il ne faut pas hésiter à en faire la demande à l'administration.

Le congé de formation professionnelle est accordé à la condition d'avoir accompli au moins l'équivalent de trois années à temps plein de services effectifs. La demande de congé doit être formulée 120 jours au moins avant la date à laquelle commence la formation. Cette demande doit porter mention de cette date et préciser la nature de l'action de formation, sa durée, ainsi que le nom de l'organisme qui la dispense. La décision est prise par le recteur dans les 30 jours qui suivent la réception de la demande. Si le refus est motivé par les nécessités du fonctionnement du service, la commission administrative paritaire est saisie.

Le congé de formation professionnelle est accordé pour une durée maximale de 3 ans sur l'ensemble de la carrière. Il peut

être utilisé en une seule fois ou réparti tout le long de la carrière en stages d'une durée minimale équivalant à un mois à temps plein qui peuvent être fractionnés en semaines, journées ou demi-journées.

Une fois dans ce dispositif, vous percevrez une indemnité mensuelle forfaitaire égale à 85 % du traitement brut. Cette indemnité est versée pendant une durée limitée à 12 mois.

Le temps passé en congé de formation professionnelle est pris en compte pour

l'ancienneté, pour l'avancement de grade et pour la retraite.

Enfin, si vous bénéficiez d'un congé de formation professionnelle, vous devez vous engager à rester pendant une durée égale au triple de celle pendant laquelle vous avez perçu l'indemnité forfaitaire et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non respect de cette condition.

N'hésitez pas à contacter le SNETAA-FO si vous avez besoin d'informations complémentaires !



CONGÉ BONIFIÉ :

C'EST MAINTENANT !

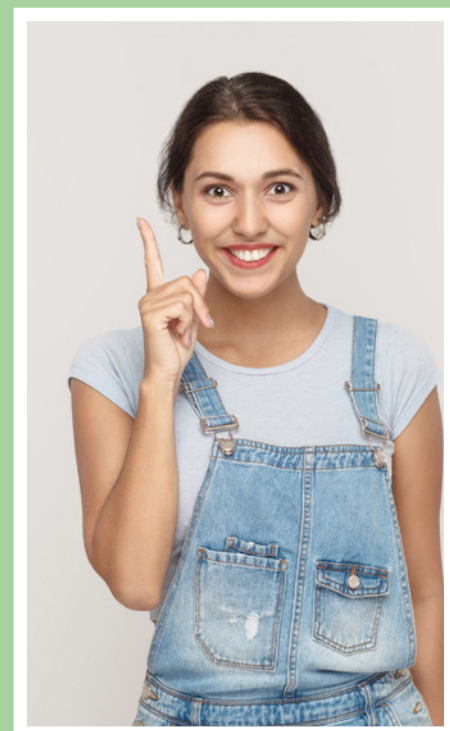
Le congé bonifié concerne, tous les 2 ans, les enseignants dont l'affectation est éloignée de leur résidence habituelle située dans l'une des collectivités suivantes : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Polynésie Française, Nouvelle-Calédonie ; cette résidence étant celle où se trouve le centre de leurs intérêts matériels et moraux (CIMM).

La durée du congé est de 31 jours maximum consécutifs (samedis, dimanches, jours fériés inclus, ainsi que les délais de voyage), l'État prenant en charge le trajet

aller-retour au départ et à l'arrivée de Paris.

Les dates du congé sont déterminées en fonction du calendrier des vacances scolaires et des nécessités de service.

Si vous souhaitez effectuer une demande de congé bonifié pour la période du 1er avril au 31 octobre 2023, vous devrez transmettre votre dossier muni des pièces justificatives au rectorat de votre académie cet automne. Renseignez-vous dans votre académie auprès du représentant du SNETAA-FO qui vous accompagnera dans vos démarches !



CONTRACTUELS

LES AED ONT - ENFIN - DROIT AU CDI !

Porté par le SNETAA-FO et annoncé depuis plusieurs mois déjà par le ministère de l'Éducation nationale, le décret permettant la signature d'un CDI pour les assistants d'éducation justifiant de 6 ans d'exercice préalable est enfin paru cet été (décret n° 2022-1140 du 9 août 2022). Ce décret, appliqué dès la rentrée de septembre, permet à tous les AED ayant déjà exercé 2 fois 3 ans ces fonctions d'obtenir un contrat à durée indéterminée en cas de signature d'un nouvel engagement. Un entretien professionnel dont les modalités doivent encore être publiées, aura lieu tous les 3 ans. Dans la foulée de ce décret, un arrêté publié le même jour fixe le traitement minimum des AED qui doit être « déterminé par référence à l'indice brut 398 ».

Le SNETAA-FO se félicite de voir enfin la situation des AED évoluer favorablement. Nous vous accompagnons dans votre vie professionnelle ; n'hésitez pas à nous solliciter !



DDF

HABILITATION À LA FONCTION DE DDF

Vous pouvez être tentés par la fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDF ou DDFPT). Il est alors nécessaire de se voir attribuer une « habilitation ». Conformément au statut des PLP, les professeurs peuvent exercer la fonction de DDFPT.

Les DDF exercent leurs activités au sein des établissements dans lesquels sont dispensés des enseignements technologiques et/ou professionnels. Sont éligibles à la fonction de DDF les professeurs pouvant justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'enseignement et dont les compétences correspondent de celles décrites dans le référentiel métier. Les professeurs contractuels sont exclus du dispositif.

Les candidats à la fonction constitueront

un dossier de candidature comprenant un CV, une lettre de motivation, un projet relatif à l'exercice des fonctions de DDF, un avis du corps d'inspection.

Les académies publient en début d'année scolaire la note relative à l'habilitation. Une commission d'habilitation composée d'inspecteurs, chefs d'établissement et DDF titulaires a pour fonction d'examiner les dossiers qui lui seront adressés et de recevoir en entretien les candidats retenus afin de valider leur maîtrise des compétences attendues.

Les candidats reconnus aptes à exercer les fonctions de DDF sont inscrits dans le vivier des professeurs habilités pour une durée de trois ans ; ils recevront du rectorat une notification d'habilitation. Cette habilitation sera nécessaire pour postuler lors de la campagne de mobilité

des personnels du second degré dans le cadre du mouvement spécifique national.

Les candidats qui n'auront pas été destinataires de la notification d'habilitation avant la clôture du mouvement interacadémique (mouvement spécifique national pour les DDF) doivent participer à ce mouvement en saisissant des vœux sur SIAM. La demande formulée lors du mouvement spécifique sera annulée par le ministère si le candidat n'obtient pas l'habilitation.

Les DDF perçoivent une indemnité spécifique dépendant de l'effectif de l'établissement, allant de 4917 à 6563 euros.

Vous êtes DDF ou souhaitez le devenir ? Le SNETAA-FO est là pour vous accompagner. Contactez-nous !

CPE

CPE ET RELATIONS DE TRAVAIL AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES !

En ce début d'année scolaire, bon nombre de CPE sont en lien direct avec les collectivités territoriales. En effet, depuis la décentralisation, les collectivités territoriales ne cessent de demander davantage de prérogatives éducatives et pédagogiques.

Derrière les différents domaines d'interventions (bourse de premier équipement, manuels scolaires, transports...), on remarque que la vie scolaire est extrêmement sollicitée.

En effet, un des travers de la circulaire n° 2015-139 du 10 août 2015 (fermement critiquée par le SNETAA-FO) est d'une part de placer les CPE comme conseillers du chef d'établissement et, d'autre part, de solliciter les membres de la communauté éducative pour organiser les

partenariats avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école, les acteurs socio-économiques, notamment dans le cadre du projet d'établissement.

Force est de constater que malheureusement le CPE n'est en la matière pas sollicité mais « sur-sollicité » et se retrouve à devenir un exécutant des collectivités territoriales sans autre moyen humain ni reconnaissance financière supplémentaires !

Cette charge de travail conséquente de la rentrée est reconnue unanimement par les collègues.

Ne nous méprenons pas : nous sommes des fonctionnaires d'État, nous devons trouver un juste équilibre entre la collaboration et l'exécution.

Mais nous ne pouvons pas devenir dépendants de façon aveugle et disproportionnée entre les impératifs de rentrée et toute l'aide que nous pouvons apporter aux élèves.

Cette augmentation latente et contenue de la charge de travail doit être reconnue financièrement !

Aussi, n'hésitez pas à mettre des limites aux sollicitations, surtout si vous exercez seule ou seul au sein de votre établissement.

Parlez-en à vos représentants du SNETAA dans votre établissement, votre département ou votre académie !

Le SNETAA-FO est reconnu pour la défense des intérêts moraux et financiers des CPE et des personnels de la vie scolaire !



RETRAITES

**PENSIONS DES RETRAITÉS ET
LOI SUR LE POUVOIR D'ACHAT :
ON EST LOIN DU COMPTE !**

Les pensions de retraite de base seront réévaluées de 4% afin de tenir compte de l'envolée de l'inflation actuelle. Cette revalorisation exceptionnelle fait partie de la loi sur le pouvoir d'achat. Elle concerne outre la retraite de droit propre, la retraite de réversion, ainsi que les retraites de la fonction publique, mais pas les retraites complémentaires.

Le taux de 4 % correspond à la hausse moyenne des prix projetée par le gouvernement sur l'ensemble de l'année 2022. Versée en septembre, la revalorisation a eu un effet rétroactif à compter du 1^{er} juillet. Sur notre bulletin de pension de septembre a donc figuré un rappel pour les mois de juillet et d'août.

Pendant la campagne électorale des élections législatives, la Première Ministre renchérissait sur France Bleu : « Vous savez qu'il y avait eu une augmentation d'un peu plus de 1 % au début de l'année », ajoutant « qu'au global, cela fera un peu plus de 5 % de revalorisation cette année. ». Sauf que, elle ne pouvait l'ignorer, les 1,1 % versés en janvier 2022 correspondaient à l'application du Code de la Sécurité sociale concernant la revalorisation annuelle, pour 2021, des pensions par rapport à l'inflation : c'est précisé dans son article L161-25. L'augmentation de 1,1 % du début de l'année 2022 ne tient pas compte des deux derniers mois de l'année 2021. Les retraités fonctionnaires dont la pension est versée en fin de mois sont doublement grugés : la fin de l'année 2021 a connu une inflation forte et le versement de la pension est décalé.

Et pendant les débats parlemen-

taires, le gouvernement a fait rejeter un amendement de l'opposition qui prévoyait une augmentation plus conséquente des pensions (5 %), le ministre de l'économie, justifiant ce refus par le fait que le gouvernement avait déjà « engagé une revalorisation des retraites de 5,1 % », se moque des retraités en confondant sciemment ce qui relève de 2021 et ce qui correspond à 2022, et par le fait que cette revalorisation aurait été « financée en prélevant les sommes sur les pensions de retraites civiles et militaires de l'État ». Le ministre serait un défenseur des retraités. Sérieusement ? Il oublie aussi le blocage de nos retraités depuis des années malgré l'inflation qui préexistait.

On est donc loin du compte ; la promesse initiale n'est pas tenue. L'inflation mesurée en juillet était de 6,1 %, ce qui entraîne déjà un décalage de 2,1 points. Qu'en sera-t-il à la fin de l'année quand les prix des fruits et légumes ont dépassé les 10 % d'augmentation, que l'essence bat des records de hausse, et que le prix

de électricité dont l'augmentation est limitée à 4 % avec le bouclier tarifaire va exploser début 2023 ? Le ministre de l'Economie a promis une nouvelle revalorisation des pensions à la fin de l'année parce que « l'inflation va augmenter d'ici là ». La Première Ministre a annoncé une limitation à 15 % de la hausse des prix du gaz et de l'électricité pour le début de l'année 2023 : l'augmentation des pensions suivra-t-elle le même taux que celui des tarifs réglementé du gaz et de l'électricité avec effet en début d'année pour le début 2023 ?... Quel pourcentage sera proposé début 2023 au titre de 2022 ? Nous serons vigilants pour la défense de notre pouvoir d'achat.

Les promesses ne nous suffisent pas.

Au SNETAA-FO, nous revendiquons une réelle revalorisation correspondant à l'inflation. Nous revendiquons une nouvelle compensation pour la fin de l'année, mais nous revendiquons aussi un rattrapage de nos pensions sur les dix dernières années !

RETRAITES 2023



MAYOTTE

A la suite à de nombreux caillassages sur les routes du département, les élus locaux de Mayotte ont décidé unanimement la fermeture de toutes les écoles primaires ainsi que l'arrêt des transports scolaires à la mi-septembre. Ces élus parlent de « guerre civile » et attendent une vraie réponse de l'État.

Si les établissements scolaires du second degré restent officiellement ouverts, sans transports, les élèves auront bien du mal à rejoindre leurs établissements, qui, de fait, tournent au ralenti. Et le recteur, s'il regrette la perte de « journées d'école » pour les élèves, a aussi demandé aux enseignants de ne prendre aucun risque



en se déplaçant dans les zones en tension (nord de l'île essentiellement).

Le SNETAA-FO n'a eu de cesse d'alerter sur la précarité de l'enseignement à

Mayotte. Aujourd'hui, le SNETAA-FO se tient plus que jamais au côté des collègues de Mayotte qui vivent et enseignent dans des conditions rendues de plus en plus difficiles, voire impossibles.

VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR CE GUIDE EN VERSION IMPRIMÉE ?

PRÉNOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL

ADRESSE LIGNE 2

VILLE

☐ En cochant cette case, je déclare vouloir recevoir un exemplaire papier du guide sur les troubles des apprentissages et du développement. J'atteste que toutes les informations renseignées sur ce document sont correctes.

SIGNATURE

Dans le cadre de l'envoi de votre guide, vos données sont traitées par le SNETAA-FO et pourront être analysées à des fins statistiques. Pour plus d'information sur le traitement de vos données, veuillez consulter : www.snetaa.org/mentions-legales/

Découpez et renvoyez ce coupon rempli à : SNETAA 417 Bureaux de la colline, 92213 Saint-Cloud Cedex



BRÈVES

01. MUTATIONS INTER 2023 : QUID DU DIALOGUE SOCIAL ?

A ce jour, le ministère n'a toujours pas arrêté de décision concernant une ouverture du chantier des lignes directrices de gestion relative à la mobilité des personnels pour la rentrée scolaire 2023. On sait juste que le serveur SIAM sera ouvert cette année du 16 novembre au 7 décembre (midi) ; les résultats définitifs seront connus le 7 mars. L'AP de novembre « spécial mutations » reprendra plus en détails les différentes phases de ce calendrier. Alors que le dialogue social est quasiment rompu avec la DGRH du MEN et que les mutations interacadémiques sont de plus en plus catastrophiques, les organisations syndicales n'ont toujours pas été destinataires du projet pour 2023. Pour rappel, le mouvement doit démarrer à la mi-novembre, comme chaque année. La DGRH aurait-elle peur d'affronter les syndicats ?



02. LE CALENDRIER DES EXAMENS 2023 EST PARU

Les dates des épreuves écrites du baccalauréat professionnel sont parues dans le BO n° 35 du 22 septembre 2022. Elles sont fixées du 13 au 15 juin pour les épreuves écrites du domaine général et les 22 et 23 juin pour les épreuves de langues. Il est précisé que dans la mesure du possible, la partie écrite et la partie orale se dérouleront le même jour. La communication des résultats aura lieu le mardi 4 juillet et sera suivie des épreuves de rattrapage afin que tout soit terminé au plus tard le vendredi 7 juillet 2023 au soir. Les épreuves écrites d'enseignement général du CAP se dérouleront, elles, les lundi 5 et mardi 6 juin 2023.



03. HMIS : ORGANISATION ET PARTICIPATION

Les organisations syndicales représentatives (disposant d'au moins un siège au sein du comité technique déterminé) sont autorisées à tenir, pendant les heures de service autant de réunions mensuelles d'informations syndicales qu'elles le désirent. Chacun des membres du personnel peut bénéficier d'une heure par mois sur son temps de service pour y participer. Il a bien sûr le droit de participer à toutes celles qui sont en dehors de son temps de service sans avoir à en justifier à quiconque.

Le responsable syndical après concertation avec le chef d'établissement sur les modalités d'organisation au moins une semaine avant la date retenue, communique avec les personnels en précisant, entre autres, le lieu mis à disposition pour la bonne tenue de cette réunion. Les personnels quant à eux informent l'administration au moins 48 heures à l'avance de leur participation, dans la mesure où celle-ci se fait sur leur temps de service.

En cas de difficultés tant dans l'organisation que pour la participation n'hésitez pas à contacter les représentants du SNETAA-FO ! La tenue de ces HMIS est un droit qui ne s'usera que si l'on ne s'en sert pas !

04. LES RÉGIONS POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES MÉTIERS DÈS LE COLLÈGE

Acôté des grands thèmes d'actualité qui impliquent les régions, la conférence de presse de rentrée tenue par l'Association des régions de France a aussi été l'occasion de rappeler le rôle déterminant qu'elles jouent en matière d'éducation et d'orientation pour les 2,26 millions de lycéens français (dont 650 000 lycéens professionnels).

En ce qui concerne l'information à l'orientation, le SNETAA-FO ne peut qu'acquiescer aux propos tenus par les régions qui considèrent que l'orientation « ne doit pas être traitée à la fin d'un cycle » mais qu'au contraire, il faut aller dans les collèges informer les collégiens sur les métiers, les « sensibiliser », susciter des vocations » afin que l'orientation en fin de collège se fasse par choix et non pas par défaut !



05. MUTER EN ANDORRE : UNE AVANCÉE DANS LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Depuis de nombreuses années déjà, le SNETAA s'insurgeait contre un critère de sélection pour un détachement en Andorre qui disqualifiait les collègues ayant 56 ans et plus. Ce critère de sélection à l'âge est enfin supprimé, ce qui ne peut que nous réjouir.

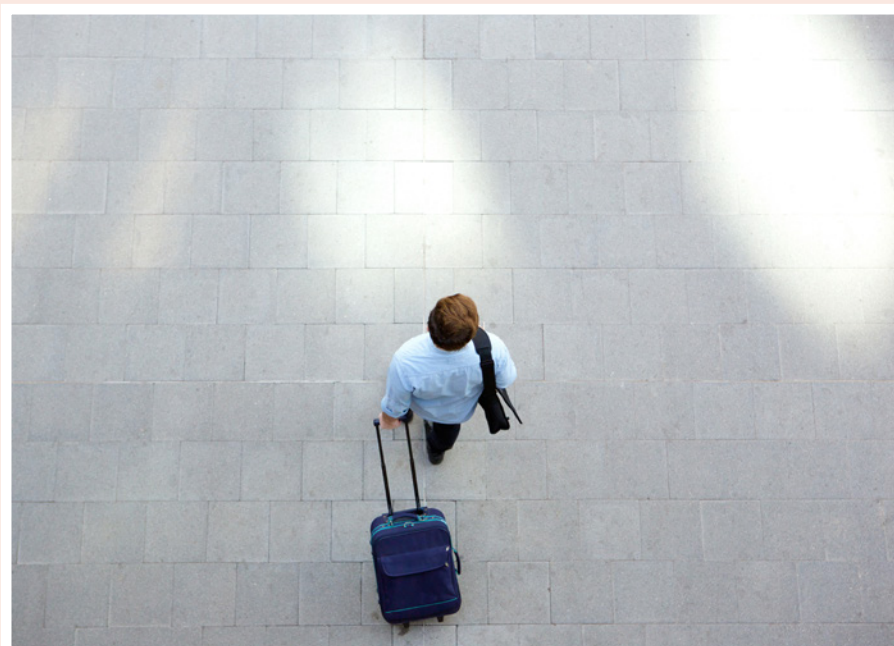
Le BO relatant le calendrier et les conditions de mutation en Andorre pour la rentrée 2023 est attendu mi-décembre.



06. MUTATIONS À WALLIS-ET-FUTUNA ET EN NOUVELLE-CALÉDONIE POUR FÉVRIER 2023

Tous les candidats à une mutation à Wallis et en Nouvelle-Calédonie au mouvement extraterritorial, ont été prévenus par mail au cours du mois de septembre de l'acceptation ou du refus de leur candidature pour la rentrée 2023.

Le mouvement spécifique de la Nouvelle-Calédonie est en train de se terminer avec 9 PLP retenus et un poste toujours vacant de PLP génie mécanique-construction qui devrait refaire l'objet d'un appel à candidature début octobre au BO.



MARSEILLE



MUCEM

AMITIÉS, CRÉATIVITÉ COLLECTIVE

Un artiste réactionnaire, qui cherche à se libérer des carcans pour innover. Coloré, étonnant, ironique, exubérant et un brin provocateur, Hervé Di Rosa qui vit dans son monde influencé par la pop culture, nous invite à repenser notre définition de l'art, toujours le sourire aux lèvres.

Jusqu'au 13 février 2023

TOULOUSE



LES ABATTOIRS

DANIEL CORDIER : ARTISTE/ARTISAN

Les Abattoirs dévoilent les chef-d'œuvres modernes, contemporains ainsi que des créations extra-européennes et des merveilles de la nature. Ce nouvel accrochage s'inspire de l'exposition de 1977 "Artiste/Artisan ?" au Musée des Arts décoratifs de Paris.

Jusqu'au 06 novembre 2022

BAUX-DE-PROVENCE



CARRIÈRES DES LUMIÈRES

YVES KLEIN, L'INFINI BLEU

Une plongée inédite dans la vie du peintre niçois avec une projection de 90 œuvres d'art et plus de 60 images d'archives, l'exposition aborde l'œuvre du coloriste dans son intégralité rendant de cette façon un hommage à l'ensemble de sa production et à la couleur bleu, indissociable de l'artiste.

Jusqu'au 08 janvier 2023

ROUEN



MUSÉE DES BEAUX-ARTS

NINA CHILDRESS

Celle qui flirte volontiers avec le kitsch, parfois avec le classicisme, rend ainsi hommage à Simone de Beauvoir, grâce à une quinzaine de peintures prenant place dans une installation mettant en valeur cette femme à toutes les époques de sa vie.

Jusqu'au 06 novembre 2022

LANDERNEAU



FONDS CULTUREL LECLERC

ERNEST-PIGNON-ERNEST

L'exposition rassemblant plus de trois cents œuvres manifeste la puissance créative de ce grand artiste, alerté par l'état du monde, soulevé par sa passion pour l'art et la poésie, longtemps aimé du public et ignoré des institutions, considéré parfois comme un pionnier de l'art urbain.

Jusqu'au 15 janvier 2023

PARIS



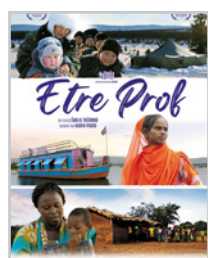
MUSÉE D'ORSAY

EDVARD MUNCH

Un poème de vie, d'amour et de mort : c'est l'événement de cette rentrée ! Le peintre Edvard Munch, auteur du Cri, hante le musée d'Orsay le temps d'une flamboyante exposition/retrospective inédite. Incontournable !

Jusqu'au 22 janvier 2023

CINÉMA



ÊTRE PROF

Trois enseignantes sont portées par une même vocation : un enfant éduqué peut changer le monde. Elles sont prêtes pour cela à affronter mille défis pour faire de l'enseignement une véritable aventure et bouleverser les destins de leurs élèves.

EN SALLES LE 05 OCTOBRE



SIMONE

Le destin de Simone Veil, son enfance, ses combats politiques, ses tragédies. Le portrait épique et intime d'une femme au parcours hors du commun qui a bousculé son époque en défendant un message humaniste toujours d'une brûlante actualité.

EN SALLES LE 12 OCTOBRE



PÉNELOPE, MON AMOUR

Pénélope mon amour trace le parcours d'une mère et de sa fille autiste à travers les années. Il raconte différentes étapes : le choc du diagnostic, la déclaration de guerre, l'abdication des armes, pour finalement accepter et découvrir un mode d'existence autre.

EN SALLES LE 12 OCTOBRE



**LIRE L'AP
MAGAZINE
C'EST MILITER
POUR LES PLP !**